

Newsletter Groupama n°34 – décembre 2020

❑ **Pertes d'exploitation : une facture Covid qui se monterait à 1,8 Md€ pour les assureurs en 2020**

L'info : Jean François Granier, vice-président de la FFA et PdG de Generali France a indiqué que les contrats pertes d'exploitation ont donné lieu à 1,8 Md€ d'indemnités versées aux assurés professionnels en 2020.

Notre analyse : Alors qu'une petite minorité des contrats (entre 3 % et 7 % selon l'ACPR) couvrait les pertes d'exploitation en cas de fermeture administrative, la facture est quand même conséquente pour le secteur de l'assurance. Elle correspondrait à un S/C de ~300 % en 2020, ce qui illustre le coût moyen très élevé des sinistres PE Covid, lequel s'est accru fortement avec le deuxième confinement (en particulier pour le secteur de l'hôtellerie-restauration). Ceci confirme le caractère « inassurable » d'un événement comme la pandémie de Covid-19 par le seul secteur privé. Il faudrait une large mutualisation et des primes élevées pour couvrir le risque. D'où les discussions qui ont eu lieu ces derniers mois sur la mise en place d'un régime Public-Privé, inspiré du régime Catastrophes Naturelles.

❑ **Pertes d'exploitation : le projet de régime CATEX devrait être enterré**

L'info : Selon des informations de l'Argus de l'Assurance, le gouvernement abandonnerait le projet de mise en place d'un régime d'assurance obligatoire couvrant la fermeture administrative des entreprises. Inspiré du système de partenariat public-privé en vigueur depuis des décennies sur les Catastrophes Naturelles, le projet de régime Catastrophe Exceptionnelle (ou CATEX) serait donc enterré, du moins jusqu'à la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. L'exécutif envisagerait désormais un dispositif permettant aux petites entreprises de constituer des réserves/provisions. Il est trop tard pour que ce dispositif, qui nécessiterait des modifications en matière fiscale, puisse être inscrit dans le projet de Loi de Finances 2021 (qui suit actuellement son parcours parlementaire entre l'Assemblée Nationale et le Sénat).

Notre analyse : Dans un contexte économique très dégradé, les représentants du patronat ne voulaient pas entendre parler d'un prélèvement supplémentaire (ce que nécessitait le projet CATEX), ceci alors que le risque d'une nouvelle pandémie apparaît très faible à court-terme. En outre, les entreprises ne semblent pas avoir été convaincues par le dispositif proposé par Bercy et les assureurs, qui aurait conduit à une indemnisation de « seulement » 9 Md€ au titre de la pandémie Covid (2 Md€ à la charge des assureurs privés et 7 Md€ à la

charge de la Caisse Centrale qui serait intervenue via un traité en quote-part et surtout via une garantie en excédent de perte). L'exécutif considère qu'un partenariat public-privé est le meilleur dispositif pour couvrir des grands risques comme la pandémie ou encore le risque Cyber, mais il ne souhaite pas ajouter à la « grogne » des entreprises. En attendant le retour de négociations sur le sujet (dans quelques années ?), les entreprises devraient se trouver privées de toute garantie contre la fermeture administrative dès le 1^{er} janvier 2021. En effet, les « quelques » contrats qui couvraient ce risque ont donné lieu à des avenants, voire à des résiliations de la part des assureurs en cette fin d'année 2020. C'est notamment le cas des contrats de la MAAF.

❑ **Taxe santé : un coût qui devrait avoisiner les 90 M€ pour Groupama**

L'info : Le confinement a provoqué une chute très importante des soins de spécialité (dentaire, optique...) qui représentent la grande majorité des prestations versées par les complémentaires-santé. A cela s'ajoute une prise en charge à 100% par l'Assurance-Maladie de certaines dépenses (télémédecine, dépistages...). Afin de faire face aux déficits abyssaux de l'Assurance-Maladie en 2020 (49 Md€) et 2021 (35,7 Md€) et en lien avec l'économie réalisée par les complémentaires-santé estimée à 2,2 Md€ par le gouvernement, ce dernier a décidé de mettre en place une « taxe Covid » pour un montant prévu d'1,5 Md€. Les organismes d'assurance maladie complémentaire se voient donc frappés par une taxe égale à 2,6% des cotisations santé au titre de l'exercice 2020 et 1,3% pour 2021, basée sur l'assiette de taxe de solidarité additionnelle (TSA), incluant une clause de revoyure pour 2021. Cette dernière pourrait permettre une baisse du taux 2021 si un rattrapage important des dépenses de santé prises en charge par les complémentaires était constaté sur la fin d'année 2020. Selon nous, la taxe s'élèverait au global aux environs de 90 M€ pour Groupama en touchant principalement les Caisses régionales et GG Vie.

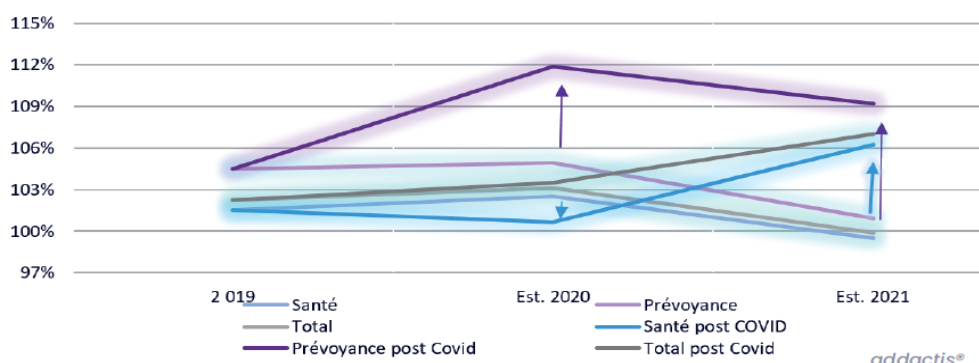
Notre analyse : Selon nous, la taxe Covid frappe « indifféremment » l'ensemble des assureurs-santé alors même que les conséquences de la crise entre les contrats collectifs et les contrats individuels sont très divergentes, les premiers subissant des pertes importantes en lien avec les impayés de cotisations et le coût de la portabilité ce qui n'est pas le cas en Individuel. Par ailleurs, il semble bien que le rattrapage des prestations n'ait pas effacé « l'économie » de prestations réalisée pendant le 1^{er} confinement même si la communication des assureurs est loin d'être « claire » sur le sujet. Le coût de la taxe va peser lourd sur les comptes 2020 puisque nous comprenons que l'**intégralité** du coût (soit ~ 90 M€ pour Groupama) doit être provisionné dès cette année. L'autre sujet qui « fait » débat est la répercussion de la taxe sur les assurés. A priori, on s'oriente vers une répercussion des assurés comme l'a évoqué T. Martel dans l'Argus de l'Assurance du 10 décembre, ce qui risque de mettre une nouvelle fois les assureurs dans « l'œil du cyclone » alors même que les augmentations tarifaires en santé ont été importantes ces dernières années (ce qui a d'ailleurs eu pour conséquence la décision de mettre en place la résiliation infra-annuelle en santé qui est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2020).

□ Une crise qui va peser lourdement sur les comptes des assureurs en Collectives

L'info : La COVID-19 impacte fortement le marché de la collective, spécialement la prévoyance, et avec un effet majeur sur 2021 (comme le montre le graphique du cabinet ADDACTIS ci-dessous). En effet, la crise sanitaire :

- a augmenté la sinistralité prévoyance (principalement les arrêts de travail, et de manière plus mineure les décès) ;
- diminue en 2020, et très vraisemblablement également en 2021, le volume de cotisations prévoyance (assises sur la masse salariale, elle-même en diminution sensible du fait de l'activité partielle en 2020, de la récession économique et des défaillances d'entreprises) ;
- a sensiblement augmenté les pertes liées aux impayés pour 2020 (tout en sachant que des prestations ont été versées car le gouvernement avait demandé de surseoir les mises en demeure pendant 3 mois au plus fort de la crise) ;
- augmente le coût de la portabilité (dispositif qui prévoit le maintien gratuit pendant douze mois au maximum d'une couverture santé et prévoyance pour les salariés dont la rupture du contrat de travail ouvre droit à l'indemnisation chômage).

Ratio Combiné de la collective - effet COVID



Notre analyse : La portabilité des droits en complémentaire santé et prévoyance risque de coûter cher aux organismes d'assurance avec une estimation de marché autour d'1 Md€ en lien avec la progression en cours et à venir des licenciements (et de l'allongement de la durée pour retrouver un emploi (dans la limite des 12 mois)). De plus, une jurisprudence récente pourrait renforcer ce coût en indiquant que le maintien de la portabilité pour les salariés licenciés doit se poursuivre même si l'entreprise est placée en liquidation judiciaire. La portabilité va donc dégrader les équilibres techniques qui étaient déjà très précaires en assurances collectives ce, qui risque de mettre en difficulté certains acteurs comme les Institutions de Prévoyance (elles portent 60% du marché). La dégradation du marché s'inscrit dans un contexte de concentration des grands acteurs du courtage (projet de rapprochement en cours de Diot/Siaci après celui du futur « mastodonte » Aon-Gras Savoye-Towers qui devrait voir le jour au 1^{er} semestre 2021). Ce contexte « mouvant et chahuté » pourrait précipiter une vague de rapprochement des opérateurs du marché des assurances collectives, dont GG Vie pourrait être partie prenante, Groupama ayant toujours considéré que la taille était un atout important sur ce marché.

❑ **Tarifs 2021 : sous la pression du gouvernement, les assureurs s'engagent à geler les primes des contrats multirisque des professionnels des branches HCR et événementiel**

L'info : Fin novembre, le Sénat a voté un amendement visant à prélever une contribution exceptionnelle de 2% sur les contrats d'assurance-dommages représentant un montant d'1,2 Md€. Alors que le gouvernement était opposé à cette nouvelle taxation, l'argument a toutefois été repris par le ministre de l'économie le 1^{er} décembre pour fixer un ultimatum aux assureurs au lundi suivant afin qu'ils annoncent « a minima » un gel des primes sur la multirisque professionnelle des branches Hôtel-Café-Restaurant et événementiel. Le lundi, par un communiqué, la FFA s'engageait à ne pas augmenter les cotisations de la multirisque professionnelle pour les cafés, hôtels, restaurants, et les entreprises de l'événementiel, du sport et de la culture de moins de 250 salariés et à maintenir ces mêmes entreprises en garantie en cas de retard de paiement lors du premier trimestre 2021. Cette décision intervient alors même que le quittancement de beaucoup de compagnies avait déjà été effectué, ce qui va nécessiter un travail de « rattrapage » et de communication important de la part des réseaux ainsi que des démarches pour les équipes de gestion afin de régulariser les remboursements équivalents aux augmentations tarifaires imputées.

Notre analyse : Cette situation illustre bien les difficultés des assureurs durant cette crise. Ils ont quasiment toujours été « contraints » par les mesures annoncées, sous la pression notamment du gouvernement ce qui a clairement écorné leur image. Cela illustre les difficultés de la « famille FFA » à parler d'une seule voix, ce qui ne lui a jamais permis d'être proactive sur les mesures à prendre. Depuis le début de la crise, un nombre important d'entreprises d'assurance a pris des mesures « individuelles » de réduction de cotisations (cela a commencé avec la MAIF dès avril), ce qui a jeté le trouble sur les autres assureurs qui ne versaient pas une partie des cotisations. Ces démarches se poursuivent en cette fin d'année. En effet, à l'issue de l'annonce de la FFA sur le gel des cotisations, des assureurs l'ont immédiatement complété par d'autres mesures : la MACIF a par exemple décidé de geler pour 2 ans les cotisations sur ce risque pour les entreprises et associations ; au gel des cotisations en multirisque professionnelle, la Mutuelle de Poitiers a décidé une ristourne de 2% sur les cotisations 2020 de tous ses sociétaires particuliers et professionnels sur « tous leurs contrats » (auto, habitation, santé, multirisques pro, agricole...), et ce pour la deuxième année consécutive.

❑ **Tarifs 2021 : vers des hausses en auto et habitation ; les assureurs, toujours en ordre dispersé**

L'info : Selon Facts and Figures et Addactis, les tarifs d'assurance automobile devraient augmenter entre 1,5 et 2 % en 2021, malgré les gains emmagasinés en 2020 lors des deux confinements. La profession met en avant la dérive des coûts moyens sur les sinistres corporels (renchéris par la baisse des taux) et aussi sur les sinistres matériels (avec une dérive qui se serait accentuée en 2020, en raison d'un phénomène de pénurie sur certaines pièces). En habitation, des hausses comprises entre 2,5 % et 3 % (comparables à 2020) sont

attendues par Addactis, en raison du poids de la sinistralité climatique. Sur ces deux risques, on observe néanmoins des écarts de politique tarifaire entre les assureurs. Si la plupart des grands opérateurs du marché semblent partis pour augmenter leurs prix, la MAIF et la MATMUT ont annoncé un gel des tarifs en auto.

Notre analyse : Si la grande majorité des assurés ne devrait pas pouvoir échapper à des hausses de tarifs en 2021, certains opérateurs du marché se distinguent par leur politique de prix. Les choix de la MAIF, de la MATMUT (et de la Mutuelle de Poitiers) peuvent s'expliquer par leur positionnement concurrentiel, avec une part majoritaire de leur chiffre d'affaires réalisée sur l'auto et l'habitation (deux risques qui ont bénéficié des périodes de confinement) et une exposition faible, voire nulle, sur les pertes d'exploitation et les assurances collectives (qui souffrent de la crise). C'est donc le jeu de la concurrence qui s'exprime avec les annonces des uns et des autres. Mais ces annonces ont pour conséquence de brouiller un peu plus le message de la FFA auprès du grand public, message selon lequel les assureurs ne se sont pas « enrichis » durant la crise. Du côté de Groupama, des écarts conséquents se dessinent également entre les Caisse régionales au niveau de la politique tarifaire sur le marché des particuliers : certaines ont fait des remises à leurs assurés auto pour 2020, mais pas toutes... Et pour 2021, si les tarifs auto et habitation semblent orientés à la hausse, certaines Caisses devraient réaliser des « remises fidélité » plus importantes qu'en 2020. Mais là encore, les pratiques devraient être différentes d'une entreprise à l'autre.

❑ **Assurance vie : vers une décollecte importante en 2020 malgré les excédents d'épargne générés par les périodes de confinement**

L'info : Alors que les périodes de confinement et les mesures de soutien à l'économie mises en place par le gouvernement ont généré des surcroûts d'épargne importants (~120 Md€), ceux-ci restent « en attente » sur les comptes-courants et les livrets d'épargne, comme le Livret A et le Livret de Développement Durable et Solidaire qui sont partis pour réaliser une excellente année 2020 (près de 32 Md€ de collecte nette à fin octobre). A l'inverse, l'assurance vie s'oriente peut-être vers la plus forte décollecte de son histoire (-7,3 Md€ à fin octobre 2020 vs -6,3 Md€ sur l'ensemble de 2012, seule année de décollecte pour l'assurance-vie). Alors que les prestations et rachats évoluent peu, c'est la chute de la collecte nouvelle qui explique cette situation (-24 %).

Notre analyse : Les « freins » mis par les assureurs au niveau de la collecte sur les fonds en euros peuvent en partie expliquer la faiblesse des versements sur les contrats d'assurance-vie, le modèle économique du fonds en euros étant plus que jamais en question alors que la Zone Euro semble partie pour vivre avec des taux très bas/négatifs pendant plusieurs années. Il est probable que l'assurance vie en euros doive renoncer à l'un de ses atouts majeurs, la disponibilité des fonds ou la garantie en capital. En ce qui concerne les versements sur les supports en Unités de Comptes, ils résistent bien (31,8 Md€ à fin octobre 2020 vs 40 Md€ sur l'ensemble de 2019). Ils bénéficient du niveau élevé des indices boursiers (la crise du 1^{er} semestre a presque été « effacée »), lesquels sont entretenus par les politiques des Banques Centrales.

□ **Départ du directeur général adjoint de Gan Assurances**

L'info : Fabrice Jollois avait été nommé sur Gan Assurances pour mener le plan de transformation avec le DG, Claude Zaouati. Il a été nommé président du directoire du groupe de courtage Entoria (important courtier grossiste) à compter du 1^{er} janvier 2021. Il quitte donc le groupe Groupama où il était présent depuis 2008 (directeur stratégie groupe chez GMA, puis directeur assurances individuelles au sein de GG Vie, puis DGA de Gan Assurances).

Notre analyse : Le départ de Fabrice Jollois met fin à cette direction bicéphale de Gan Assurances qui était très spécifique et qui avait été mise en place pour mener le plan de transformation de Gan Assurances débuté en 2017. Ce plan arrivant à son terme, le retour à une gouvernance plus « classique » semble logique. Au-delà de Gan Assurances, l'année 2021 devrait voir un nombre plus important de mouvements sur les postes de direction au sein du groupe, puisque 3 DG de Caisse sont très proches de la retraite (à savoir GPVL, GMED et GLBR) et devraient être remplacés.

□ **Cyclisme : un très beau tour d'Italie pour le sprinteur Arnaud Démarre, qui a « sauvé » la saison de l'équipe Groupama-FDJ**

L'info : Arnaud Démarre a confirmé sur le Tour d'Italie (ou Giro) sa très belle année 2020, avec quatre victoires d'étape et le gain du maillot « Cyclamen » de meilleur sprinter. Sur l'ensemble de 2020, il a remporté 14 courses, soit le meilleur total de tout le peloton. C'est sa meilleure saison depuis ses débuts professionnels, lui permettant d'être reconnu comme l'un des tout meilleurs sprinters au monde.

Notre analyse : Le très beau Giro d'Arnaud Démarre a permis d'avoir une belle exposition médiatique pour Groupama en Italie, pays où le Groupe dispose d'une filiale importante qui est confrontée notamment à une problématique de redressement de ses résultats commerciaux. L'excellente saison d'Arnaud Démarre laisse néanmoins des regrets, alors que ses managers avaient fait le choix de ne pas l'aligner sur le Tour de France, afin de bâtir une équipe autour de Thibault Pinault, lequel visait la victoire finale mais a été contraint d'abandonner en raison de douleurs au dos. Si le bilan sportif 2020 de l'équipe Groupama-FDJ est bon, elle laisse quand même un goût amer pour les deux co-sponsors, entre un Tour de France raté et un nombre important de courses annulées sur le territoire français dans le contexte de crise sanitaire.

Toute l'équipe SECAFI vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

